



DECLARATION LIMINAIRE DU CTL DU 1^{er} AVRIL 2021

Monsieur le Président,

Un an s'est écoulé depuis qu'un virus a désorienté le monde entier. Un an après, nous en sommes au même point ou presque. Cette épidémie a mis en exergue les injustices économiques, sociales et sanitaires. Depuis un an, le gouvernement français montre au quotidien son inaptitude à préserver la santé du plus grand nombre.

Le directeur souligne par mail le 23 mars 2021 que le nombre de télétravailleurs est insuffisant, alors qu'il y a un an le personnel restant en présentiel était félicité par des remerciements et des primes (en oubliant les télétravailleurs) et aujourd'hui ils sont culpabilisés sous prétexte de statistiques. Culpabilisation fondée sur des chiffres erronés. Pour cela, la base de calcul ne doit pas comprendre les agents en congés, maladie, temps partiels et ASA sans télétravail. Mais, comme toujours dans notre administration, « on fait et on réfléchit après », quand on réfléchit... Cette culpabilisation est inacceptable et pour rappel « les paroles s'envolent, les écrits restent ».

Dans ce contexte de crise sanitaire, la Direction locale continue d'avancer sur les réformes en tous genres. Les annonces deviennent réalités et nos collègues les vivent d'autant plus mal qu'elles se concrétisent dans un cadre d'organisations du travail inédit qui mixe télétravail et présentiel et où les collectifs de travail sont mis à mal. Pourtant, malgré une vague allusion à un « monde d'après », qui serait différent, la politique Macroniste n'a pas changé, ou en pire...

Le comité technique local (CTL) était convoqué ce matin 1^{er} avril 2021. A l'ordre du jour, figuraient les points suivants :

- opérations Nouveau Réseau de Proximité (NRP) au 01/01/2022,
- bilan de l'accueil de proximité,
- mise en place des conseillers aux décideurs locaux (CDL) au 01/01/2021, perspectives 2022,
- budget : exécution 2020 et budget prévisionnel 2021,
- préparation de la campagne impôt sur le revenu 2021,
- services civiques : bilan 2020 et nouvelle campagne,
- point sur le recrutement (PACTE...),
- questions diverses.

L'Administration a pour obligation d'adresser les documents préparatoires au moins 8 jours avant la date de réunion. Force est de constater que les documents transmis sont

très succincts. Pire, la direction locale a adressé les documents préparatoires concernant le NRP mercredi 31 mars, soit la veille de la réunion. De plus, ce point censé faire l'objet d'un vote dans la convocation est devenu un simple point d'information...

Opérations prévues dans le cadre du NRP au 01/01/2022 :

- création du Service de Gestion Comptable (SGC) de Cosne sur Loire,
- fermeture de la trésorerie de la Charité (transfert vers le SGC de Cosne et vers la trésorerie Nevers Hôpital et Amendes),
- transfert du SIP de Chateau-Chinon vers le SIP de Nevers avec création d'une antenne pérenne,
- fermeture de la trésorerie de Chateau-Chinon (transfert vers le SGC de Nevers),
- fermeture de la trésorerie de Corbigny (transfert vers le SGC de Cosne).

Comment croire en une volonté de dialogue social et d'humanité de la part de notre direction alors que ce point impacte fortement la vie professionnelle et personnelle de nombreux agents du département ?!

Les documents préparatoires sur le bilan de l'accueil de proximité ne nous ont pas été communiqués et ceux sur le budget ne détaillent pas l'exécution budgétaire 2020.

Concernant la campagne IR, le Directeur a indiqué que cette campagne est classique en termes de « métiers » en l'absence de changement majeur réglementaire ou de procédure. La BACO sera réactualisée. Il considère que la professionnalisation porte plutôt sur le savoir-être.

La Direction a également rappelé l'objectif d'accueillir des usagers sans attente dans le hall de réception. A cet effet, deux agents du SIP + un volontaire service civique voltigeur devront assurer un accueil d'orientation au guichet pour répondre rapidement aux questions si c'est possible ou faire remplir un formulaire dans le cas contraire. Les SIP ne devront plus utiliser leurs propres formulaires mais le formulaire national qui vient d'être élaboré par le SRP (Stratégie Relations aux Publics).

« Pas de changement majeur » fiscalement parlant mais la direction ne s'adresse pas à des contribuables mais bien à des agents qui vont voir leur mode de saisie des déclarations chamboulé par l'utilisation d'un autre logiciel (GESTPART). Il est vrai que les hautes sphères n'ont aucune idée du travail de l'assiette, notamment de saisie de déclarations. Les agents ne sont pas contre une évolution du travail et sont conscients de l'obsolescence de l'application ILIAD (amenée prochainement à disparaître) mais ils constatent qu'il sera désormais facile d'effectuer le travail de saisie de n'importe où et à plus ou moins brève échéance d'effectuer des délocalisations.

On préconise 3 agents à l'accueil en période de pandémie ?????? et forcément en présentiel. Donc on envoie ces agents au charbon tout en les culpabilisant d'être en présentiel...

En raison de tous ces éléments, les élus du personnel n'ont pas pu prendre connaissance et préparer correctement le CTL. C'est pourquoi les organisations syndicales ont demandé un report de ce CTL, refusé dans un premier temps par la Direction locale, puis finalement accepté. Le CTL est convoqué jeudi 8 avril 2021.